

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

DEVILLE ASC

pour les activités suivantes :

FABRICATION DE COMPOSANTS OU SOUS-ENSEMBLES MECANIQUES DE SECURITE.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

**Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels
(GPI) selon le décret n°2021-461**

et sont déployées sur le site suivant :

Avenue de Paris FR-49150 BAUGE EN ANJOU

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :
2024-02-09

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :
2024-05-03



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTI F 2109 - Avril 2023

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise audité :	DEVILLE ASC	Date : 9/2/24
Site de :	BAUGE EN ANJOU - Site B	Auditeur : Eric GENDRON
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 6168
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :	Entreprise certifiée ISO 14001 Entreprise ICPE (2661) d'injection plastique (seuil : déclaration) Matières utilisées : principalement POM (PolyOxy Méthylène) et PA (Polyamide) 6 / 66 achetées sous forme de granulés, conditionnées en sacs de 25kg et octabins 1 000 kg,
---------------------------	---

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :	ISO 9001 - IATF - ISO 14001
Taille des granulés plastiques présents sur le site :	de 0,01 mm (poussières production) jusque 4 mm (granulés)

Conclusions de l'audit :
Les dispositifs de maîtrise de GPI sont en place
L'audit terrain a démontré une bonne prise en compte de la démarche à différents niveaux de l'entreprise
Les dispositifs de stockage et de manutention des GPI sont adaptés aux risques de l'organisme

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

DEVILLE OUEST PLASTIQUE

pour les activités suivantes :

**FABRICATION DE PIÈCES THERMOPLASTIQUES OU MÉTALLOPLASTIQUES
MOULÉES PAR INJECTION, SOUS-ENSEMBLES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur le site suivant :

2 rue de la Nouette Parc d'Activité d'Angers FR-49070 BEAUCOUZE

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :
2023-04-26

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :
2023-10-05



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT



CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise auditée :	DEVILLE	Date : 26 au 28 avril 2023
Site de :	DOP Beaucouzé	Auditeur : Philippe VIZET
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 26882
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :

DTPC Beaucouzéproduit des pièces par injection plastique
Granulés de polypropylene 1mm- 3mm 61T
Granulés de PPA 3mm- 10mm 131 T
Granulé de PEHD 35T

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :

ISO 9001 , ISO 14001 , IATF 16949

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

Taille la plus courante 1-4mm

Conclusions de l'audit :
Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :
« vérification de la mise en oeuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement
Conclusion
Au terme de cet audit, la mise en oeuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant « Fabrication de pièces thermoplastiques ou metalloplastiques moulées par injection , sous-ensemble"

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

DEVILLE TPC

pour les activités suivantes :

**FABRICATION DE PIECES THERMOPLASTIQUES OU METALLOPLASTIQUES
MOULEES PAR INJECTION, SOUS-ENSEMBLES.**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

**Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels
(GPI) selon le décret n°2021-461**

et sont déployées sur le site suivant :

16-18 avenue des Temps Modernes FR-86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :
2023-04-26

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :
2023-10-05



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021



CERTI F 2109 - jan 2022

Entreprise auditée :	DEVILLE		Date : 26 au 28 avril 2023
Site de :	DTPC Chasseneuil		Auditeur : Philippe VIZET
Activités du site :	Production de GPI		N° affaire : 26882
	Manipulation de GPI	X	Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
	Transport de GPI		Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	X	
	Recyclage		
	Aires de lavage de citernes		

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :	DTPC Chasseneuil produit des pièces par injection plastique Granulés de polypropylene 2mm- 3mm 20% environ Granulés de plastiques techniques 3mm- 10mm 80% environ
---------------------------	--

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :	ISO 9001 , ISO 14001 , IATF 16949
--	-----------------------------------

Taille des granulés plastiques présents sur le site :	Taille la plus courante 2-10mm
---	--------------------------------

Conclusions de l'audit :

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

• vérification de la mise en oeuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en oeuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant « Fabrication de pièces thermoplastiques ou métalloplastiques moulées par injection , sous-ensemble"

AVIS	FAVORABLE
------	-----------

supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.